Registre de Commerce et des Sociétés
J1 - L150098812
déposé le 09/06/2015

Nom de la Société: **SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT**

Siège social: 7, rue du St. Esprit
L - 1475 Luxembourg

RC Luxembourg J1

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 juin 2015

pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015

Eva Kremer Directeur Adjoint	Emmanuel Baumann Directeur

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
RCS: Luxembourg J1

Table des matières



Rapport de Gestion

La SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de promotion du développement économique du Luxembourg. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit d'une personnalité juridique propre.

En vue de remplir sa mission, elle accorde des prêts à l'investissement aux entreprises luxembourgeoises. Elle octroie également des prêts de création ou de transmission aux PME nouvellement créées ou reprises, ainsi que des financements à l'étranger aux PME luxembourgeoises désireuses de s'implanter ou se développer à l'étranger.

Enfin, la SNCI réalise des opérations en fonds propres, soit directement au moyen de prises de participations ou de prêts participatifs, soit par le biais de sociétés de financement dans lesquelles elle détient une participation.

Conformément à son statut de banque de développement publique, la SNCI doit maintenir un profil de risque prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit et de contrepartie, mais également au risque juridique dans le cadre de la gestion et du contrôle de ses participations. Enfin, la SNCI est exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur. En effet, la loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, ainsi que les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. La SNCI dispose de procédures devant lui permettre de s'assurer que les risques auxquels elle s'expose dans le cadre de l'exécution de sa mission sont adéquatement suivis et régulièrement contrôlés. Toutes les décisions de financement sont prises par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la SNCI a décidé des financements pour un montant total de 22,1 millions d'euros en 2014, contre 42,1 millions d'euros en 2013. Cette variation exceptionnelle est expliquée par l'impact en 2013 relatif à la décision de la SNCI de participer à l'augmentation de capital de Cargolux International Airlines S.A. ainsi qu'à la souscription d'une obligation obligatoirement convertible en actions pour un montant total de 26,3 millions d'euros. Après neutralisation de cet impact, les décisions de crédits et de prises de participations prises en 2014 sont en augmentation de 32% par rapport à 2013.

20 crédits d'équipement ont été accordés par le Conseil d'Administration de la SNCI au cours de l'exercice 2014 pour un total de 7,2 millions d'euros contre 17 crédits d'un montant total de 4,6 millions d'euros en 2013, ce qui correspond à une augmentation de 57%. Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration de la SNCI a accordé cinq prêts à moyen ou à long terme pour un montant total de plus de 14,7 millions d'euros contre quatre prêts pour un montant de 6,0 millions d'euros en 2013. En 2014, la SNCI n'a pas accordé de prêt participatif, alors qu'en 2013 elle avait accordé deux prêts d'un montant total de 3,3 millions d'euros.

Pendant l'exercice sous revue, le Conseil d'Administration n'a pas décidé de prise de participation, alors qu'au cours de l'exercice 2013 cinq prises de participations pour un montant de 27,9 millions d'euros avaient été autorisées. En avril 2014, la SNCI a participé à hauteur de quelque 18,7 millions de dollars à une augmentation de capital de Cargolux Airlines International S.A. de 175 millions de dollars (la décision d'engagement fut prise en 2013 telle que mentionnée plus haut).



Le Conseil d'Administration de la SNCI a décidé en janvier 2014 d'abaisser les taux de tous les types de prêts de 0,5% p.a. pour les nouveaux crédits accordés à partir du 1er mars 2014. Cette décision est à apprécier dans un environnement de taux de marché historiquement bas qui perdure. Elle reflète aussi la volonté de la SNCI de soutenir le développement économique du pays et d'encourager les entreprises à s'engager dans des projets de développement.

Avec l'évolution de l'économie nationale et notamment les activités économiques reposant en grande partie sur des investissements en « know-how », la SNCI a jugé nécessaire de compléter sa gamme d'instruments de prêts. En comparaison aux instruments de prêts existants de la SNCI, on peut souligner d'une manière générale que la SNCI étend sensiblement la base des dépenses éligibles au-delà de la base actuelle qui se cantonnait presqu'exclusivement au financement des immobilisations corporelles (exception faite pour les prêts de création/transmission et rachat). Les nouveaux produits, dont les premiers travaux de conception ont été réalisés sous la présidence de Monsieur Gaston Reinesch, financent une grande partie des actifs matériels et immatériels d'un projet donné. La SNCI se propose dans ce contexte comme acteur partageant le risque avec les banques commerciales et les promoteurs des projets. Par ailleurs, on peut relever que la SNCI pourra dorénavant accompagner les PME/PMI dans leurs efforts d'innovation au sens plus large que la recherche et le développement purement technologique.

La décision du Conseil d'Administration de la SNCI en faveur des nouveaux types de prêts, a été précédée d'un processus de conception en interne à la SNCI, suivi d'une phase de concertation au sein d'un groupe de travail composé de membres issus des différentes institutions dont les représentants siègent au Conseil d'Administration de la SNCI. Dans le cadre d'une large consultation auprès des organisations représentatives de l'économie luxembourgeoise et des établissements de crédit, la SNCI a reçu un écho très favorable pour la mise en place des trois types de prêts nouveaux devant permettre d'adresser mieux encore les besoins en évolution permanente des entreprises luxembourgeoises. Les trois nouveaux produits sont: le prêt Recherche, Développement & Innovation pour PME, le prêt Entreprises Novatrices et le prêt indirect Développement. Ils ont été présentés en octobre dernier au grand public.

Au cours de l'exercice sous revue, et en étroite collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement, des travaux ont été réalisés en vue de l'uniformisation des modèles de délégation de gestion au sein du Luxembourg Future Fund. Les adaptations réalisées devraient mettre la SNCI en mesure de rapidement rendre ce fonds opérationnel.

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12). Dans ce contexte, le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction, a commandité un rapport de l'audit interne de la Banque. Dans le respect des principes de gouvernance de la SNCI, les travaux sur les actions plus spécifiques à mener le cas échéant sont définis par les organes de gouvernance de la SNCI.

La SNCI a continué en 2014, dans le contexte d'un environnement de taux d'intérêts très difficile, à pratiquer, à l'instar des autres banques et en conformité avec la réglementation de la CSSF, une politique prudente en matière de placements de ses fonds disponibles. La gestion de la trésorerie est régulièrement revue et confirmée par le Conseil d'Administration de la SNCI.



Le résultat de l'exercice 2014 s'élève à 46,8 millions d'euros contre 38,1 millions d'euros l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par des bénéfices de change non réalisés de 5,4 millions d'euros, contre des pertes de changes non réalisées de 1,4 million d'euros en 2013.

Le résultat de l'exercice sera affecté intégralement aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.

La SNCI est déterminée à poursuivre sa mission publique de banque de développement dans l'intérêt général du développement économique luxembourgeois durable en contrôlant également son exposition aux risques et en surveillant leur concentration. En effet, la structure a priori très forte de son bilan ne la met pas à l'abri d'une possible évolution défavorable pouvant rapidement et significativement affecter son résultat financier.

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice qui soit susceptible de modifier l'image du patrimoine et de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 26 février 2015

Le Conseil d'Administration



KPMG Luxembourg, Société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
Email: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
Société Nationale de Crédit et d'Investissement
7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par la Chambre des députés en date du 27 mars 2012, j'ai effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Opinion

A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 26 février 2015

P. Wies
Réviseur d'Entreprises agréé

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Bilan
au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

A C T I F	2014	2013
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 17)	199.848.974	552.474.126
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3 et 17)	829.787.112	471.508.369
à vue	6.030.172	10.501.674
autres créances	823.756.940	461.006.695
dont:		
crédits d'équipement	*80.606.940*	*98.706.695*
Créances sur la clientèle (Notes 4 et 17)	33.170.098	34.143.399
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 5, 8, 17)	8.786.634	12.741.195
d'autres émetteurs	8.786.634	12.741.195
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 6 et 17)	103.766.813	105.140.704
Participations (Notes 7.1 et 8)	155.811.656	134.631.393
Parts dans des entreprises liées (Notes 7.2 et 8)	-	-
Actifs corporels (Note 8)	1.403.623	1.574.312
Autres actifs	23.780	24.589
Comptes de régularisation	61.813	87.727
TOTAL DE L'ACTIF	**1.332.660.503**	**1.312.325.814**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Bilan
au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

PASSIF	2014	2013
Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10 et 17)	-	25.000.000
à terme ou à préavis	-	25.000.000
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 17)	34.544.667	34.420.720
autres dettes	34.544.667	34.420.720
à terme ou à préavis	34.544.667	34.420.720
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 17)	599.856	599.856
bons et obligations en circulation	599.856	599.856
Autres passifs	234.508	207.512
Comptes de régularisation	405.201	1.972.265
Provisions (Note 24)	-	-
autres provisions	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	294.750.000	294.750.000
Capital souscrit (Note 12)	375.000.000	375.000.000
Réserves (Note 13)	580.375.461	542.252.430
Résultat de l'exercice	46.750.810	38.123.031
TOTAL DU PASSIF	**1.332.660.503**	**1.312.325.814**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Hors-bilan
au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

HORS - BILAN	**2014** **EUR**	**2013** **EUR**
Engagements (Note 15)	154.391.196	163.960.151
Opérations fiduciaires (Note 16)	371.840	495.787

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Compte de profits et pertes
pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

CHARGES	2014	2013
Intérêts et charges assimilées (Note 18)	909.633	1.201.458
Commissions versées	482.258	570.795
Perte provenant d'opérations financières (Note 22)	-	1.436.736
Frais généraux administratifs	4.083.405	4.508.712
frais de personnel (Note 19)	2.502.802	3.146.402
dont:		
salaires et traitements	1.596.249	1.566.533
charges sociales	510.356	1.188.749
dont : charges sociales couvrant les pensions	*347.807*	*1.028.076*
autres frais administratifs	1.580.603	1.362.310
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 8)	211.021	233.969
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 24)	192.252	406.847
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 6 et 7)	2.025.302	642.030
Autres charges d'exploitation	1.366.631	126.457
Bénéfice de l'exercice (Note 26)	46.750.810	38.123.031
TOTAL CHARGES	**56.021.312**	**47.250.035**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Compte de profits et pertes
pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

PRODUITS	**2014**	**2013**
Intérêts et produits assimilés (Note 21)	5.737.766	6.345.307
Revenus de valeurs mobilières (Notes 21 et 25)	39.350.573	39.222.664
revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	9.611.646	10.894.901
revenus de participations	29.738.927	28.327.763
Commissions perçues (Note 21)	105.640	105.954
Produits provenant d'opérations financières (Note 22)	5.378.636	-
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 24)	2.394.965	1.097.327
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Note 8)	1.024.891	-
Autres produits d'exploitation (Note 21)	2.028.841	478.783
dont:		
plus-values sur cession de participations	*1.868.557*	*283.644*
TOTAL PRODUITS	**56.021.312**	**47.250.035**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2014

1 Généralités

1.1 Mission et activités de la SNCI

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'Etat dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement aux petites et moyennes entreprises, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développement, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts participatifs à des entreprises novatrices. En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents:

a) Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises;
b) Apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé;
c) Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital;
d) Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'Etat ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

1.2 Classification standard européen SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2014
(suite)

2 Méthodes comptables

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

2.1 Conversion des devises

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation prévisible.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	2%-10%	linéaire
Installations techniques, matériel et mobilier	10%-25%	linéaire
Matériel roulant	25%	linéaire

2 Méthodes comptables (suite)

2.3 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque a dans son portefeuille une position en valeur mobilière à revenu fixe acquise au pair et évaluée au prix d'acquisition. Ce titre fait partie du portefeuille d'investissement de la Banque. Le portefeuille d'investissement contient des valeurs mobilières à revenu fixe destinées à être conservées durablement, en principe jusqu'à leur échéance.

Les dépréciations constatées sur le portefeuille d'investissement font l'objet de corrections de valeurs si elles sont durables.

2.4 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variables sont incluses dans le portefeuille de placement.

Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux la valeur intrinsèque des titres.

2.5 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6 Corrections de valeurs spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI estime que le recouvrement est incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

3 Créances sur les établissements de crédit

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ».

En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermédiaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Economie et du Commerce extérieur. La SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2014, le fonds de garantie s'élève à EUR 16.055.769 (2013: EUR 15.921.583). Au cours de l'exercice 2014, le fonds de garantie n'a pas été utilisé. En 2013, il avait été utilisé à concurrence de EUR 93.292.

Au 31 décembre 2014, les montants bruts des crédits d'équipement, avant déduction du fonds de garantie, sont les suivants :

	2014 EUR	2013 EUR
Crédits d'équipement	96.662.709	114.628.278

4 Créances sur la clientèle

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante:

	2014 EUR	2013 EUR
Prêts à moyen et long terme et prêts participatifs	31.183.393	31.577.021
Prêts à l'innovation	144.931	271.760
Prêts de création/transmission	1.841.774	2.294.618
TOTAL	**33.170.098**	**34.143.399**

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

Au 31 décembre 2014, les corrections de valeur s'élèvent à EUR 8.152.227 (2013 : EUR 10.489.125).

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

5 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Au 31 décembre 2014, les obligations et autres valeurs mobilières font partie du portefeuille immobilisé. Il comprend des obligations obligatoirement convertibles non cotées émise par Cargolux Airlines International S.A. avec une échéance au 27 mars 2015.

Au 31 décembre 2014, la valeur d'acquisition des obligations s'élève à EUR 8.786.634 (2013 : EUR 12.741.195). Au cours de l'exercice, la SNCI a vendu, dans le cadre d'un accord entre actionnaires existants de Cargolux Airlines International S.A. et dans le contexte de l'entrée d'un nouvel actionnaire dans le capital de Cargolux Airlines International S.A., 275.338 obligations.

6 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement. Au 31 décembre 2014, la SNCI détient les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable suivantes :

Désignation	Pourcentage de détention 2014 %	Nombre de parts ou actions 2014	Prix d'acquisition 2014 EUR	Prix d'acquisition 2013 EUR
Kyoto Certificats Co2	-	64.276	642.762	642.762
ArcelorMittal S.A.	0,03	430.989	8.943.007	8.943.007
APERAM S.A. (1)	0,03	21.549	603.372	603.372
RTL Group S.A.	0,20	302.829	3.139.926	3.139.926
SES S.A. FDR (2)	1,40	7.084.775	96.180.277	96.180.277
			109.509.344	**109.509.344**

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au 31 décembre 2014 est de EUR 103.766.813 (2013 : EUR 105.140.704).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 238.533.380 (2013 : EUR 200.732.577).

(1) Sur base de l'accord de scission d'ArcelorMittal S.A. daté du 14 décembre 2010 et dans le cadre de la constitution de la société APERAM S.A., la Banque a reçu pour 20 actions d'ArcelorMittal S.A. détenues 1 action APERAM S.A., soit 21.549 actions APERAM S.A. au 26 janvier 2011.

(2) La SNCI a acquis les FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société.

7 Participations et parts dans des entreprises liées

7.1. Participations

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les participations inscrites au bilan se décomposent comme suit :

Nom des participations détenues dont les parts ne sont pas cotées	Siège social	Pourcentage de détention 2014 %	Prix d'acquisition 2014 EUR	Prix d'acquisition 2013 EUR
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68	9.416.641 [2]	5.181.267 [2]
ArcelorMittal Rodange Schifflange S.A.	Esch-sur-Alzette	5,42	3.150.599	3.150.599
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Luxembourg	50,00	5.000.000	5.000.000
Cargolux Airlines International S.A. (b)	Sandweiler	10,67	31.554.393 [1]	14.242.218 [1]
CD-PME S.A.	Luxembourg	50,00	2.480.000	2.480.000
DI S.A. (anciennement Domain Invest S.A.)	Bertrange	9,91	2.499.325	2.499.325
Enovos S.A.	Esch-sur-Alzette	10,01	59.470.017	59.470.017
Eurefi S.A.	Longwy, France	9,15	2.533.058	2.533.058
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50	3.323.000	3.323.000
Field Sicar S.C.A.	Pétange	14,27	4.500.000	4.500.000
Investar S.à r.l. (liquidée) (c)	Luxembourg	-	-	1.239.468
Lumension Security Inc (anciennement SecureWave S.A.) (d)	Scottsdale, USA	-	- [1]	908.355 [1]
Lux-Development S.A.	Luxembourg	1,75	4.338	4.338
LuxConnect S.A.	Bettembourg	0,08	1.000	1.000
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00	425.385	425.385
LuxembourgForBusiness GIE	Luxembourg	6,90	500.000	500.000
Luxtrust S.A.	Capellen	19,84	1.050.799	1.050.799
Mangrove II S.C.A. (e)	Luxembourg	4,17	3.650.000	3.650.000
Millenium Materials Technologies Fund	Tel-Aviv, Israël	2,087	195.937 [1]	709.904 [1]
Northstar Europe S.A.	Luxembourg	17,00	595.000	595.000
NTVC I S.C.A.	Luxembourg	4,86	1.148	1.148
PAR 3 S.A. (liquidée) (f)	Luxembourg	-	-	3.594
Paul Wurth S.A.	Luxembourg	18,83	4.468.983	4.468.983
Regify S.A.	Luxembourg	12,83	1.600.000	1.600.000
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15	2.828.826	2.828.826
Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.à r.l.	Luxembourg	24,00	2.975	2.975
SES S.A. (actions B)	Betzdorf	10,88	27.945.472	27.945.472
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	25,00	500.000	500.000
TOTAL			167.696.896	148.814.731

[1] Prix d'acquisition en USD
[2] Prix d'acquisition en GBP

7 Participations et parts dans des entreprises liées (suite)

7.1 Participations (suite)

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 11.885.240 (2013 : EUR 14.183.338), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2014 est de EUR 155.811.656 (2013 : EUR 134.631.393).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

a) En 2014, la Banque a participé à cinq appels de capital de Advent Life Sciences Fund I L.P. pour un montant total de GBP 3.015.000.

b) En 2014, la Banque a participé à l'augmentation de capital de Cargolux Airlines International S.A. en souscrivant à 744.578 nouvelles actions émises, pour un montant de USD 18.668.747.

   En application des principes comptables de la SNCI et en ligne avec les décisions antérieures y relatives dans ce dossier, la participation dans Cargolux Airlines International S.A. est maintenue à son prix d'acquisition.

c) En 2014, et suite à sa liquidation, la société Investar S.à r.l. ne fait plus partie des participations de la Banque. La Banque a perçu un boni de liquidation de EUR 203.991.

d) En 2014, suite à la fusion par absorption de la société Lumension Security Inc. (anciennement SecureWave S.A.) par NetMotion Wireless, Inc., Lumension Security Inc. ne fait plus partie des participations de la Banque.

e) En 2014, dans le cadre de sa liquidation, le fond MMT Fund a versé à ses investisseurs un montant de USD 719.097, ainsi que des actions de la société Enzymotec, enregistrées au coût d'acquisition pour un montant de USD 21.649. Ces actions ont été vendues par la Banque au cours de l'exercice.

   Au 31 décembre 2014, le coût d'acquisition de MMT Fund est de USD 237.886 (EUR 195.937) tandis qu'il était en 2013 de USD 979.029 (EUR 709.904)

f) En 2014, et suite à sa liquidation, la société Par 3 S.A. ne fait plus partie des participations de la Banque.

7.2. Parts dans des entreprises liées

Nom	Siège social	Prix d'acquisition 2014 EUR	Prix d'acquisition 2013 EUR
W.S.A. S. à r.l.	Soleuvre	743.680	743.680

Compte tenu des corrections de valeur sur entreprises liées s'élevant à EUR 743.680 (2013 : EUR 743.680), la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2014 est de EUR 0 (2013 : EUR 0).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la SNCI ne détient aucune part dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les entreprises liées, dans lesquelles la SNCI détient des parts, ne sont pas cotées.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2014
(suite)

7.3. Participations et parts dans des entreprises liées

Au 31 décembre 2014, la SNCI détient au moins 20% du capital, dans les sociétés suivantes :

Nom	: Advent Life Sciences Fund LLP.
Siège social	: Londres
Fraction du capital détenu	: 20,68%
Actifs nets au 31 décembre 2013 (1)	: GBP 33.112.000
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: GBP 3.286.000
Nom	: BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 50%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 1.557.030
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR (31.307)
Nom	: CD-PME S.A.
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 50%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 3.479.938
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR (178.855)
Nom	: Eurobéton Holding S.A.
Siège social	: Contern
Fraction du capital détenu	: 34,50%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 7.905.370
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR (5.376)
Nom	: Luxcontrol S.A.
Siège social	: Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	: 22%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 5.738.193
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR 1.652.721
Nom	: Sisto Armaturen S.A.
Siège social	: Echternach
Fraction du capital détenu	: 47,15%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 12.512.778
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR 432.540

7.3 Participations et parts dans des entreprises liées (suite)

Nom	: Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.à r.l
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 24%
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	: EUR 276.726
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR 106.323

Nom	: Technoport S.A.
Siège social	: Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	: 25%
Capitaux propres au 31 décembre 2013	: EUR 1.892.306
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	: EUR (111.143)

Nom	: W.S.A. S.à r.l.
Siège social	: Soleuvre
Fraction du capital détenu	: 75%
Capitaux propres au 30 septembre 2014 (1)	: EUR 1.170.000
Bénéfice de l'exercice se terminant le 30 septembre 2014	: EUR 70.000

(1) Résultat de l'exercice inclus.

8 Mouvements de l'actif immobilisé

POSTES	*Valeur brute au début de l'exercice 2014*	*Entrées 2014*	*Sorties 2014*	*Différences de conversion*	*Valeur brute à la clôture de l'exercice 2014*	*Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2014*	*Dotations de l'exercice 2014*	*Reprises/ utilisations de l'exercice 2014*	*Différences de conversion*	*Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2014*	*Valeur nette à la clôture de l'exercice 2014*
1. Participations	148.814.731	17.229.096	(2.758.121)	4.411.180	167.696.886	(14.183.328)	(567.287)	2.758.121	(92.726)	(11.885.230)	155.811.656
2. Parts dans des entreprises liées	743.680	-	-	-	743.680	(743.680)	-	-	-	(743.680)	-
3. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	12.741.195	-	(5.004.065)	1.049.504	8.786.634	-	-	-	-	-	8.786.634
4. Actifs corporels dont: - Terrains et constructions	3.421.085	-	-	-	3.421.085	(1.881.697)	(171.054)	-	-	(2.052.751)	1.368.334
- Autres installations, outillage et mobilier	817.175	40.332	-	-	857.507	(782.251)	(39.967)	-	-	(822.218)	35.289
TOTAL	166.537.866	17.269.428	(7.762.186)	5.460.684	181.505.792	(17.590.966)	(578.308)	2.758.121	(92.726)	(15.503.879)	166.001.913

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 1.368.334 au 31 décembre 2014 (2013 : EUR 1.539.388).

9 Actifs libellés en devises

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total d'EUR 50.173.037 au 31 décembre 2014 (2013: EUR 34.869.075).

10 Dettes envers des établissements de crédit et envers la clientèle

Les échéances des dettes envers des établissements de crédit et des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

11 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique "Bons et obligations en circulation", s'élèvent à EUR 599.856 (Note 17.2) au 31 décembre 2014 (2013 : EUR 599.856). Ce montant résiduel concerne des bons échus non encore présentés au remboursement.

12 Capital souscrit versé

Au 31 décembre 2014, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375.000.000 (2013 : EUR 375.000.000), dont EUR 375.000.000 (2013 : EUR 375.000.000) ont été libérés.

13 Évolution des réserves

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.

	EUR
Montant au 31 décembre 2012	496.732.173
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012	45.520.257
Montant au 31 décembre 2013	**542.252.430**
Montant au 31 décembre 2013	542.252.430
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013	38.123.031
Montant au 31 décembre 2014	**580.375.461**

14 Passifs libellés en devises

Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

15 Engagements

Les engagements se composent des postes suivants:

	2014 EUR	2013 EUR
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées	135.978.863	152.154.159
Crédits confirmés, non utilisés	18.412.333	11.805.992
	154.391.196	**163.960.151**

Au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les montants à libérer sur titres participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 120.000.000 pour la prise de participation dans le fonds Luxembourg Future Fund, EUR 500.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 255.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Northstar Europe S.A. et EUR 15.223.863 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I L.P..

Lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 23 avril 2014 de Cargolux Airlines International S.A., la SNCI a participé au pro rata de son taux de détention actuel à l'augmentation de capital à hauteur de EUR 13.559.568 en accord avec son engagement pris en 2013.

Un montant global de EUR 2.615.728 a été utilisé afin de répondre aux appels de fonds à Advent Life Sciences Fund I L.P..

Au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, les montants à libérer sur titres comprenaient un montant de USD 18.700.000 (EUR 13.559.568) pour une future augmentation de capital de Cargolux Airlines International S.A. prévue en 2014 à laquelle il avait été décidé de participer au prorata du taux de détention actuel de la SNCI, un montant de EUR 255.000 souscrit (montant global de EUR 510.000 souscrit en 2013) mais non encore versé dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Northstar Europe S.A. de juillet 2013, un montant de EUR 120.000.000 pour la prise de participation dans le fonds Luxembourg Future Fund, un montant de EUR 500.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A. et un montant de EUR 17.839.591 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I L.P..

Des montants de EUR 25.000 et de EUR 250.000 respectivement, avaient été utilisés afin de participer à différents appels de fonds relatifs à Mangrove II S.C.A. et à Field Sicar S.C.A..

Un montant global de EUR 2.478.222 avait été utilisé afin de répondre aux appels de fonds à Advent Life Sciences Fund I L.P.

Un montant global de EUR 133.585 avait été utilisé pour l'acquisition de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre d'un contrat conclu avec la KfW.

Un montant total de EUR 357.238 avait été repris car le contrat avec la KfW était arrivé à échéance le 30 avril 2013.

16 Opérations fiduciaires

D'après la loi du 4 décembre 1981 autorisant le Gouvernement à consentir des prêts à des Etats ou organismes étrangers, la SNCI a reçu pour mission de gérer ces prêts et les fonds inscrits au budget de l'Etat au titre de l'octroi de ces prêts.

17 Informations sur les instruments financiers

17.1 Objectifs et stratégies en matière de gestion des risques

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, qui sont repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participation, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

17.2 Analyse des instruments financiers

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires, la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Par instrument financier, on entend tout contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

17.2 Analyse des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit :

	<=3 mois	>3 mois <= 1 an	>1 an <=5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	199.848.974	-	-	-	-	199.848.974
Créances sur les établissements de crédit	502.482.899	247.233.603	16.624.586	63.446.024	-	829.787.112
Créances sur la clientèle	615.945	2.430.518	13.681.240	16.442.395	-	33.170.098
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8.786.634	-	-	-	-	8.786.634
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	103.766.813	103.766.813
Total des actifs financiers	**711.734.452**	**249.664.121**	30.305.826	**79.888.419**	103.766.813	1.175.359.631
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	34.544.667	34.544.667
Dettes représentées par un titre	599.856	-	-	-	-	599.856
Total des passifs financiers	599.856	-	-	-	34.544.667	35.144.523

17.2 Analyse des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit :

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	>1 an <= 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	552.474.126	-	-	-	-	552.474.126
Créances sur les établissements de crédit	372.804.017	342.255	15.483.360	82.878.737	-	471.508.369
Créances sur la clientèle	274.397	782.053	22.446.869	10.640.080		34.143.399
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	12.741.195	-	-	12.741.195
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	105.140.704	105.140.704
Total des actifs financiers	**925.552.540**	**1.124.308**	**50.671.424**	**93.518.817**	**105.140.704**	**1.176.007.793**
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	25.000.000	-	-	25.000.000
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	34.420.720	34.420.720
Dettes représentées par un titre	599.856	-	-	-	-	599.856
Total des passifs financiers	**599.856**	-	**25.000.000**	-	34.420.720	60.020.576

18 Intérêts et charges assimilées

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2014 sont principalement des intérêts que la Banque doit payer au titre d'un prêt (deux prêts en 2013).

19 Personnel

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2014	2013
Direction	4	4
Employés	10	10
	14	14

20 Rémunération du Conseil d'Administration

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de la SNCI au cours de l'exercice s'élèvent à EUR 88.375 (2013 : EUR 84.897). Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres en moyenne en 2014 (2013 : 11 membres).

21 Ventilation des produits

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes "Intérêts et produits assimilés", "Revenus de valeurs mobilières", "Commissions perçues" et "Autres produits d'exploitation", n'est pas mentionnée distinctement dans la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

En effet, l'activité de la Banque se concentre avant tout sur le Luxembourg.

Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 97.806 (en 2013 : EUR 21.123), ainsi qu'un complément de prix de EUR 1.626.380 perçu dans le contexte de la vente d'une participation qui avait été réalisée en 2009.

22 Bénéfice/perte provenant d'opérations financières

En 2014, le bénéfice provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2014
(suite)

23 Honoraires d'audit

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

	2014 EUR	2013 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	35.000	35.000
Autres services	25.500	25.500
	60.500	**60.500**

24 Provisions

Il n'y a pas eu de constitution ou de reprise de provision au cours de l'exercice 2014.

25 Revenus de valeurs mobilières

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

	2014 EUR	2013 EUR
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	9.611.646	10.894.901
Revenus de participations	29.738.927	28.327.763
	39.350.573	**39.222.664**

Au 31 décembre 2014, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable comprennent un montant de EUR 7.580.709 reçu de SES S.A. FDR, de EUR 1.968.389 reçu de RTL Group S.A., et de EUR 62.549 reçu d'ArcelorMittal S.A..

Au 31 décembre 2014, les revenus de participations sont composés de EUR 23.575.500 reçus de SES S.A., de EUR 4.916.916 reçus de Enovos S.A., de EUR 756.630 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 94.300 reçus de Sisto Armaturen S.A. et de EUR 343.081 reçus de Luxcontrol S.A..

Au 31 décembre 2013, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable comprenaient un montant de EUR 6.872.232 reçu de SES S.A. FDR, de EUR 3.936.777 reçu de RTL Group S.A., de EUR 65.589 reçu d'ArcelorMittal S.A. et de EUR 20.303 reçu de APERAM S.A..

Au 31 décembre 2013, les revenus des participations étaient composés de EUR 21.372.182 reçus de SES S.A., de EUR 4.916.916 reçus de Enovos S.A., de EUR 1.512.000 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 186.233 reçus de Sisto Armaturen S.A. et de EUR 340.432 reçus de Luxcontrol S.A..

26 Impôts

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.